



## Déclaration préalable des représentants du Spelc à la CCMA d'Orléans-Tours réunie le 9 novembre 2020.

*Mesdames et messieurs les représentants de l'administration,*

Les représentants du Spelc élus pour siéger à la CCMA souhaitent avoir des précisions sur certaines situations :

### **Covid-19 :**

La majorité des enseignants sont soucieux de respecter les protocoles sanitaires successifs et les gestes barrières même si cela est complexe. Par contre dans certains établissements, ces mesures ne sont pas appliquées. Nous savons que les chefs d'établissement sont responsables de la mise en oeuvre. En cas de manquement, auprès de quelles instances de l'Education nationale les enseignants doivent-ils se rapprocher ?

D'autre part les lycéens de première et terminale sont rarement en classe complète du fait des enseignements de spécialité et des options, nous souhaitons avoir des précisions sur la mise en place de groupes en lycée afin de diminuer le nombre d'élèves présents.

### **Accès à la classe exceptionnelle :**

Nous continuons à dénoncer la répartition de promotions entre les viviers. Nous constatons le contingent important de promotions au vivier 1 par rapport aux éligibles alors que tous les collègues éligibles au vivier 2 ne peuvent pas être promus.

Nous mesurons les économies réalisées par l'Etat employeur sur la masse salariale.

### **Accès à la hors classe :**

Ces avis pérennes ne reflètent pas l'évolution de leur carrière. Paradoxalement, ils ne pourront accéder à la hors classe qu'au bénéfice de leur ancienneté ce qui est contraire aux objectifs du PPCR.

### **Compte personnel de formation (CPF) :**

Nous avons été interrogés par des enseignants qui souhaitent utiliser leur CPF en particulier dans le cadre d'une mobilité ou d'une reconversion.

Certains rectorats ont publié une circulaire pour sa mise en oeuvre.

Nous voudrions avoir des précisions sur les démarches à accomplir. Auprès de quel service, le dossier doit-il être déposé ? Est-ce que la participation financière retenue par l'administration s'imposera aux services de Formiris ?

### **Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale Centre Val de Loire :**

Certains enseignants ont pu bénéficier des services de la SRIAS notamment pour une sortie familiale au zoo de Beauval en novembre à coût réduit. Comme, le nombre de places est limité, certaines candidatures n'ont pas été retenues et les personnes en ont été informées par un mail du SRIAS.

Nous souhaitons savoir sur quels critères les candidatures ont été retenues et la participation financière attribuée.